REUSSIR l'Anjou agricole

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7482125601

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/3640286

Cette annonce a été mise en ligne le **19 novembre 2026** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

MOUVEMENT D'ASSOCIÉ

AVIS DE MODIFICATION STATUTAIRE ET DE GERANCE

DYM
Société Civile au capital de 300.000,00 euros
Siège social : 50 rue Joachim du Bellay (49100) Angers
RCS ANGERS n° 430 381 129

Aux termes d'une décision collective des associés en date du 4 novembre 2026, faisant suite au décès de Monsieur Yves-Marie DEROUET, associé unique de la société, il a été constaté la transmission des parts sociales dépendant de sa succession au profit de quatre nouveaux associés, à savoir :
Monsieur Jean-Marie François Yves DEROUET, demeurant à PERTH (Australie), Unit 4, 43-49 Beatrice St Scarborough.
Madame Anne-Marie Thérèse Jeanne DEROUET, demeurant à COURDIMANCHE (95800), 9 boulevard de la Crète.
Madame Maryvonne Michelle Françoise DEROUET, demeurant à TAVERNY (95150), 8 Villa des Gaudins.
Madame Marie-Thérèse Jeanne José FRADET, demeurant à ANGERS (49000), 7 Square des cèdres.

En conséquence, les associés ont décidé :
De constater la transmission des parts sociales à la suite du décès de l'ancien associé ;
De prendre acte de l'entrée des quatre nouveaux associés au sein de la société ;
De procéder à la mise à jour des statuts afin de tenir compte de la nouvelle répartition des parts sociales entre les associés ;
De modifier en conséquence l'article 3-1 des statuts.

Aux termes de ladite assemblée générale et par suite du décès de Monsieur Yves- Marie DEROUET, gérant :
Madame Maryvonne Michelle Françoise DEROUET, demeurant à TAVERNY (95150), 8 Villa des Gaudins.
Madame Marie-Thérèse Jeanne José FRADET, demeurant à ANGERS (49000), 7 Square des cèdres.
Ont été nommées co-gérantes pour une durée de deux années.
Mention sera faite au RCS de ANGERS.
Pour avis,

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

David CANTARERO
Directeur de Médialex

